

le jeudi 30 mai 2002

13 heures

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. S. Graham :

57, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de lois, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 42 et 51. Le ministre annonce aussi que l'intention du gouvernement est que le projet de loi d'intérêt privé 27 soit lu une deuxième fois mardi prochain.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo ;*
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle ;*
- 12, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité ;*
- 24, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique ;*
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités ;*
- 43, *Loi concernant les infirmières, les infirmiers, les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens ;*
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers ;*
- 45, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement ;*
- 46, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'air ;*
- 48, *Loi modifiant la Loi sur le contrôle des pesticides ;*
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public ;*
- 54, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Les documents demandés ayant été déposés, il est unanimement convenu que les motions 53, 61, 62, 70 et 75 soient retirées.

Il est unanimement convenu de reporter le débat sur la motion 6 pour aujourd'hui et de permettre à M. Richard de proposer la motion 7.

En conséquence, conformément à l'avis de motion 7, M. Richard, appuyé par M. Allaby, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement actuel a promis de présenter ses plans pour Énergie NB avant la fin de l'année ;

attendu que la déréglementation d'autres marchés énergétiques a causé de graves difficultés aux consommateurs ;

attendu que tous les gens du Nouveau-Brunswick sont actionnaires d'Énergie NB ;

attendu que la consultation publique menée par l'opposition officielle a indiqué qu'une majorité écrasante de gens du Nouveau-Brunswick préfèrent rester maîtres d'Énergie NB en tant qu'entreprise publique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à maintenir Énergie NB en tant qu'entreprise publique.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Ashfield, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

À 17 h 52, le président du comité suspend la séance pour 5 minutes.

18 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Services ministériels	6 247 000
Enseignement primaire et secondaire	710 091 000

Bibliothèques publiques du N.-B.	10 845 000
Aide financière aux étudiants	24 966 000
Secrétariat de l'alphabétisation	2 098 000
TéléÉducation	606 000
N-B Branché	1 318 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	756 136 000

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DES PROVINCES MARITIMES

Administration	446 000
Aide aux universités	179 888 000

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Indemnités des députés et comités	2 863 000
Bureau de l'Assemblée législative	2 586 000
Vérificateur général	1 655 000
Chefs des partis politiques enregistrés	1 107 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2002-2003

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Éducation - Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique	350 000
---	---------

AVANCES DE PETITE CAISSE

Éducation	120 000
-----------------	---------

STOCKS

Éducation	1 500 000
-----------------	-----------

La Chambre adopte ces crédits.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger après l'heure de la pause du dîner.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et

rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

42, *Loi sur les identificateurs communs* ;
51, *Loi relative à Services Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 22.